



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 2 avril 2024 à 20 h 30

### Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 02 avril 2024, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonniere, Matthieu Baissade, Florent Cuvillier, Sébastien Crès, Gilles Mèjean, Bruno Durand, Guillaume Alba et Mesdames Céline Durand, Nadège Leblond, Charlotte Martin.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

Mme Amandine Lerond-Pluquet pouvoir à Mme Nadège Leblond.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20 h 35

**Date de convocation : 19 mars 2024**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présent : 12**

**Nombre de votant : 14**

Ordre du Jour :

- 1. Désignation d'un président de séance.**
- 2. Approbation du PV de la séance du 11 mars 2024.**
- 3. Approbation des comptes de gestion 2023 budget principal – service des eaux – service assainissement.**
- 4. Approbation du compte administratif 2023 commune.**
- 5. Approbation du compte administratif 2023 service des eaux.**
- 6. Approbation du compte administratif 2023 service assainissement.**
- 7. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024.**

8. **Vote du budget primitif 2024 commune.**
9. **Vote du budget primitif 2024 service des eaux.**
10. **Vote du budget primitif 2024 service de l'assainissement.**
11. **Autorisation à Monsieur le Maire de déposer au nom de la mairie un permis de construire pour les travaux d'aménagement à la Bergerie de Monnier.**
12. **Délibération prescrivant la procédure de modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme.**

**Point 1 : Désignation d'un président de séance.**

Mr le Maire propose de désigner un président de séance, car il ne peut pas présenter le compte administratif.

Il propose Mr Serge Semenoff.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Mr Sébastien Crès demande ce qu'est un président de séance ?

Mr le Maire explique que lors du vote du budget le Maire est obligé de sortir lors de certains votes afin de ne pas influencer celui-ci. C'est pourquoi on doit désigner un président de séance qui présentera le budget.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'**Unanimité** de désigner Mr Serge Semenoff président de séance.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 2 : Approbation du PV de la séance du 11 mars 2024.**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 11 mars 2024.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 11 mars 2024, après délibération, il a été voté à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Point 3 : Approbation des comptes de gestion 2023 budget principal – service des eaux – service assainissement.**

Mr Semenoff indique que le compte de gestion est le compte transmis par la trésorerie (DGFIP), à la différence du compte administratif (point 4, 5, 6) qui est le compte géré par la municipalité, il faut vérifier la concordance des deux comptes.

**Budget Principal :**

- Section Investissement : Recettes -> 29 637,42 €, Dépenses -> 154 706,81 € soit un Déficit de 125 069,39 €. Cela s'explique par l'achat de la cave coopérative qui est sur cet exercice 2023 pour un montant de 112 000 € et que le crédit contracté pour l'achat est sur l'exercice 2022. Se trouve aussi en dépenses d'investissement la mise en place des climatisations pour les classes de l'école communale, ainsi que divers achats de matériels. Les investissements de l'école n'étaient pas prévus au budget 2023, c'est pour cela que nous sommes déficitaires.
- Section Fonctionnement : Recettes -> 817 523,34 €, Dépenses -> 664 584,81 € soit un excédent de 152 938,53 €

Résultat de l'exercice du budget principal est excédentaire de 27 869,14 €.

**Budget Service de l'eau :**

- Section Investissement : Recettes -> 20 686,18 €, Dépenses -> 92 701,74 € soit un excédent de 21 158,04 €.
- Section Fonctionnement : Recettes -> 104 698,17 €, Dépenses -> 120 343,76 € soit un déficit de 15 645,59 €. Cela s'explique par le fait que c'est la SUEZ qui fait la facturation en 2 fois (juillet et décembre), celles de décembre apparaîtront sur l'exercice 2024. Une demande auprès des services de la SUEZ avait été faite pour avoir la facturation plus tôt afin de l'inscrire à l'exercice correspondant, mais sans effet.

Résultat de l'exercice du budget service de l'eau est excédentaire de 5 512,45 €.

**Budget Service de l'assainissement :**

- Section Investissement : Recettes -> 20 686,18 €, Dépenses -> 92 701,74 € soit un déficit de 72 015,56 €. Celui-ci s'explique par l'achat et la mise en place du dégrilleur et les différents travaux effectués à la STEP, ainsi que les frais des cabinets d'études en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration.
- Section Fonctionnement : Recettes -> 37 977,07 €, Dépenses -> 27 890,41 € soit un déficit de 10 086,66 €.

Résultat de l'exercice du budget service de l'assainissement est excédentaire de 61 928,90 €.

Mr Semenoff indique que la somme de 4 512,70 € qui apparaît dans le bilan est une opération d'ordre non-budgétaire, il s'agit de la dissolution du CCAS qui avait son budget propre, il est donc réinjecté dans l'exercice 2023.

Mr Serge Semenoff demande s'il y a des remarques, des questions.  
Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail des comptes de gestion 2023, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 13                      Contre : 0**  
**Abstention : 1 (Mme Céline Durand)**

**Point 4 : Approbation du compte administratif 2023 commune.**

Mr Serge Semenoff présente le compte administratif 2023, section budget général de la commune.

- Section Investissement : Recettes -> 29 637,42 €, Dépenses -> 154 706,81 € soit un Déficit de 125 069,39 €.
- Section Fonctionnement : Recettes -> 817 523,34 €, Dépenses -> 664 584,81 € soit un excédent de 152 938,53 €

Résultat de l'exercice du budget général est excédentaire de 27 869,14 €.

Soit un montant global de

- Un excédent de 1 254 290,81 € en fonctionnement
- Un excédent de 47 957,48 € en investissement
- Total cumulé : Recettes -> 2 125 539,91 € - Dépenses -> 819 291,62 € => Equilibre excédentaire de 1 302 248,29 €

Mr Semenoff demande s'il y a des questions ?

Mr Bruno Durand indique qu'il manque une page, Mme Nadège Leblond indique qu'elle n'a pas la même page 4a que Mr Semenoff.

Mr Semenoff montre donc à l'assemblée délibérante le document en sa possession et en détail à Mr Bruno Durand.

Mr Durand indique qu'il a fait la remarque par mail le matin même.

Mr Semenoff indique que la convocation a été envoyée depuis le 19 mars, et que malheureusement, il n'y avait personne au secrétariat aujourd'hui pour répondre.

Mr Durand précise qu'il est désolé de n'avoir pas fait les vérifications avant que chacun aurait dû faire, Mr le Maire indique que nous n'avons pas forcément besoin de ce document, car ce n'est juste qu'un récapitulatif des deux tableaux suivants.

Mr Semenoff reprend les chiffres des documents 4 b et 4 c en indiquant le report sur le document 4a en sa possession.

Mr Bruno Durand indique qu'il a des questions au sujet de certains chapitres, questions qu'il a aussi indiqué dans son mail, il demande des précisions sur le chapitre 011 « charges à caractère général » et pourquoi il y a 367 758,12 € de crédits annulés ?

Mr Serge Semenoff répond que les charges générales englobent une multitude de dépenses comme l'électricité, téléphone, assurances, eaux. En ce qui concerne les crédits annulés, il explique en donnant l'exemple d'un foyer, en début d'année, tu prévois une somme pour payer la facture d'électricité (Ex : 3 000 €) et en fin d'année au final, tu as payé moins (Ex : 1 700 €) la différence est un crédit annulé.

Mr Durand demande ce qui a été prévu précisément comme charge à caractère général pour un montant 3 fois supérieurs qui a été utilisé.

Mr Semenoff lui répond que le crédit ouvert des charges à caractère général de 2023, n'a pas été utilisé et lui indique que ce n'est pas de l'argent, c'est des lignes budgétaires.

Mr Durand demande en détail ce qui a été prévu au chapitre 011 et qui n'a pas été réalisé et qui a été annulé ?

Mr semenoff indique que rien n'a été annulé, seulement ce qui a été dépensé a coûté moins que prévu.

Mr Durand pense que le compte ne correspond pas à la réalité.

Mr Semenoff explique que le compte correspond bien à la réalité, et précise qu'on est obligé de répartir le budget (dotations, titres, subventions, impôts) sur l'ensemble des chapitres budgétaires. Il faut donc abonder chaque chapitre et si les dépenses sont moindres, il reste du solde non utilisé qui est reporté sur l'année suivante. Le report qui se cumule d'une année sur l'autre doit être mis au budget suivant, il n'est pas nécessairement dépensé. Contrairement à un budget familial, une municipalité ne peut pas placer son argent, Mr Semenoff précise que la DGFIP a indiqué à la municipalité que nous ne pouvons pas investir sur des comptes à terme, cette demande avait été faite l'année dernière suite à la remarque de Mr Durand lors du vote du budget 2023.

Mr Durand est très surpris par la réponse de la DGFIP et a l'impression que c'est une blague, il conteste la réponse de la DGFIP et espère qu'elle a répondu par écrit à cette demande.

Mr le Maire comprend que Mr Durand conteste et indique que cela sera noté dans le PV.

Mr Semenoff demande s'il y a d'autres remarques ?

Mr Durand demande ce qu'est chapitre 77 d'une somme de 30 630,54 € qui a été annulé, et ce, à quoi cela correspond ?

Mr Semenoff indique que ce sont des chapitres imposés.

Mme Leblond indique le détail des comptes du chapitre 77 trouvé sur Internet.

Mr Semenoff, dit qu'on ne va pas faire le détail puisqu'on vote au chapitre et donne à nouveau un exemple.

Mr Durand insiste pour avoir le détail de ce chapitre.

Mr Semenoff indique qu'il n'a pas de réponse a apporte vu qu'il n'est pas un conseiller technique et lui conseille de prendre RDV avec la DGFIP.

Mr le Maire propose aussi à Mr Durand de se rapprocher de la DGFIP.

Mr Durand indique qu'on lui a fait la même offre l'année dernière et qu'il n'a jamais eu de réponses.

Mr Semenoff lui rappelle qu'il avait un an pour se pencher sur la question des budgets.

Mr Durand indique qu'eux aussi avaient un an pour se pencher dessus ainsi que sur les affaires qui sont en cours de jugements, et précise qu'ils auraient dû consulter l'avocate de la Mairie.

Mr le Maire indique que beaucoup de choses peuvent rentrer dans un chapitre et énumère la liste du chapitre 011 comme exemple. Il précise qu'ils ne sont pas comptables et lui propose de se rapprocher de Mme Orgitello de la DGFIP.

Mr le Maire sort afin de ne pas influencer le vote.

Mr Semenoff propose de passer aux votes.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte administratif 2023 commune, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 13**

**Pour : 11**

**Contre : 1 (Mr Bruno**

**Durand)**

**Abstention : 1 (Mme Céline Durand)**

Mr Durand intervient et indique que seul le compte de fonctionnement a été vu.

Mr Semenoff indique qu'il a présenté aussi le compte d'investissement, que les remarques ont été prises en compte et que cela a été voté.

Mr Durand fait remarquer que ce n'est pas voté chapitre par chapitre, qu'il a l'enregistrement et qu'on n'a pas vu l'investissement.

Mr Semenoff confirme qu'il l'a présenté avec les chiffres donnés au début du point 4, et rappelle que nous sommes en train d'approuver le compte administratif et non pas voté le budget.

Mr Durand indique qu'il avait des questions sur le compte d'administratif, et confirme qu'il n'a pas été vu.

Mr Semenoff rappelle que nous votons la concordance entre le compte de gestion de la DGFIP et le compte administratif tenu par les agents municipaux.

Mr Durand avait des questions qu'il ne posera pas, car le CA est voté.

Mr Semenoff confirme que le CA principal a été voté, qu'il a demandé s'il y avait d'autres questions et si on pouvait passer au vote. Il propose à Mr Durand d'écouter ultérieurement son enregistrement.

Mr Durand indique que Mr Semenoff fait de l'OBSTRUCTION. Il lui propose aussi d'aller comme Mr le Maire le fait souvent à la gendarmerie.

Mr Semenoff demande les questions ?

Mr Durand indique qu'elles ont été envoyées par mail, qu'il pourra en prendre connaissance.

### **Point 5 : Approbation du compte administratif 2023 service des eaux.**

Mr Semenoff, demande si tout le monde a bien reçu la pièce récapitulative 5a du compte administratif du service de l'eau.

Tout est bon.

- Section d'exploitation : Recettes -> 104 698,17 €, Dépenses -> 120 343,76 € soit un Déficit de 15 645,59 €. Les recettes sont du a la vente de l'eau.
- Section Investissement : Recettes -> 60 249,52 €, Dépenses -> 39 091,48 € soit un excédent de 21 158,04 €

Résultat de l'exercice du budget général est excédentaire de 5 512,45 €.€.

Soit un montant global de

- Un excédent de 485 824,24 € en exploitation
- Un excédent de 165 822,94 € en investissement
- Total cumulé : Recettes -> 811 082,42 € - Dépenses -> 159 435,24 € => Equilibre excédentaire de 651 647,18 €

Mr Bruno Durand demande le détail des chapitres 21 et 23 ?

Mr Semenoff répond que le Chap 21 : immobilisation corporelle, ce sont des sommes bloquer pour le cas où l'on doit effectuer des travaux, des dépenses. Le chap 20 : immobilisation incorporelle cela concerne les études préalables et le chapitre 23 : immobilisation en cours cela concerne le report d'année en année, qui est l'argent disponible pour faire des investissements.

Mr Durand demande pourquoi il y a un virement de 492 000 € à la section d'investissement ?

Mr Semenoff indique que ce sont les règles budgétaires qui arrivaient à un certain stade, c'est obligatoire de verser à la section d'investissement.

Mr Bruno Durand indique que pour lui, ce sont les faux comptes.

Mr Semenoff rappelle que les comptes administratifs ne sont pas des comptes, mais des lignes budgétaires et précise que totalité de l'argent des communes est à disposition de l'état à Bercy, qu'on émet des mandats qui sont payés par les impôts, ce sont les comptes de l'état.

Mr Durand indique que lorsqu'on doit faire des immobilisations de quelque type que ce soit, cela correspond à des choses qu'il aimerait qu'on lui explique, qu'on détaille les chapitres.

Mme Leblond indique qu'il est impossible de garder trop d'excédent sur le compte de fonctionnement, il est obligatoire de le virer à la section d'investissement.

Mr Semenoff explique que l'ensemble de l'argent de la commune doit être reparti dans les chapitres.

Mr Durand demande s'il retrouve la ligne dans la section d'investissement ?

Mr Semenoff lui répond que oui.

Mr Durand demande pourquoi il y a une opération d'ordre de transfert entre section ?

Mr Semenoff explique qu'au même titre qu'une famille quand il reste de l'argent après avoir payé les factures de la vie courante (fonctionnement) il peut rester une somme à investir pour acheter une voiture ou une maison (investissement).

Mr Semenoff indique qu'il n'a pas la réponse et que Mr Durand aurait pu avoir les réponses par Mr Alain Vidal (secrétaire général) qui n'est pas là par sa faute.

Mr Serge Semenoff demande s'il y a d'autres remarques ou questions.

Pas de remarques.

Il propose de passer au vote.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte administratif 2023 service des eaux, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 13**

**Pour : 11**

**Contre : 1 (Mr Bruno**

**Durand)**

**Abstention : 1 (Mme Céline Durand)**

#### **Point 6 : Approbation du compte administratif 2023 service assainissement.**

Mr Semenoff, demande si tout le monde a bien reçu les pièces récapitulatives du compte administratif du service de l'assainissement.

Tout est bon.

- Section d'exploitation : Recettes -> 37 977,07 €, Dépenses -> 27 890,41 € soit un Excédent de 10 086,66 €. Les recettes proviennent de la vente de boîte de raccordement au réseau d'eau usée, mais nous n'en faisons plus depuis l'arrêt des autorisations d'urbanisme.
- Section Investissement : Recettes -> 20 686,18 €, Dépenses -> 92 701,74 € soit un Déficit de 72 015,56 €. Les dépenses, c'est les études et le dégrilleur pour la STEP

Résultat de l'exercice du budget général est déficitaire de 61 929,04 €.

Soit un montant global de

- Un excédent de 200 107,96 € en exploitation
- Un excédent de 65 622,89 € en investissement



- Total cumulé : Recettes -> 386 323 € - Dépenses -> 120 592,15 € => Equilibre excédentaire de 265 730,85 €

Mr Durand demande quelles étaient les subventions d'exploitations qui avait été prévu et qui n'ont pas été versé ?

Mr Semenoff répond que cela doit être la prime (subvention) de l'agence de l'eau qu'on n'a pas eue, car notre station d'épuration est obsolète.

Mr Semenoff demande s'il y a d'autres remarques, des questions.

Pas de remarques, pas de questions.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte administratif 2023 service assainissement, après délibération, il a été approuvé à **la Majorité**.

**Nombre de votant : 13**

**Pour : 11**

**Contre : 1 (Mr Bruno**

**Durand)**

**Abstention : 1 (Mme Céline Durand)**

#### **Point 7 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024.**

Mr Semenoff propose de voter les taux de fiscalité directe locale pour 2024, il demande si tout le monde a reçu le document avec les propositions de taux (travail de la commission finance).

Il explique que les bases d'imposition, c'est la valeur qui sert au calcul des taux.

Il indique que la base a augmenté pour 2024 de 5,8 %, celle-ci est imposée par l'état.

La commission finance propose donc d'augmenter le taux de 0,35 % comme suit :

- Taxe foncière bâties (TFB) -> taux 40,21
- Taxe foncière non bâties (TFNB) -> taux 46,40
- Taxe d'habitation (CFE) -> taux 12,42

Mr Bruno Durand indique qu'il est contre l'augmentation des impôts au vu de situation de misère actuelle. Il rappelle que l'année dernière, on les avait trop augmentés, et il avait fallu faire une seconde délibération pour revenir dessus. Pour lui, la commune se porte bien et il est totalement opposé à l'augmentation des impôts.

Mr Semenoff indique que si la commune se porte bien, c'est aussi, car les mandats précédents n'ont pas investi. Par contre après la station d'épuration, après la réfection d'un certain nombre de chemins, après une remise à niveau de l'ensemble des infrastructures et bâtiments communaux, il est possible que la santé budgétaire de la commune soit au plus mal.





**Point 10 : Vote du budget primitif 2024 service de l'assainissement.**

Mr Serge Semenoff présente le budget primitif du service de l'eau en détail et par chapitre. Il indique que sur la section d'exploitation, il n'y a pas de majeurs changements.

Par contre sur la section d'investissement, une forte augmentation est observée, en immobilisation en cours.

Il propose de faire une modification du chapitre 23 d'inscrire 600 000 € et de transférer les 100 000 € restant sur le chapitre 20, en effet auparavant, on pouvait mettre les études sur la même imputation, mais plus maintenant cela doit être séparé. (en chap.23 les travaux et en chap. 20 les études, géologues, hydrogéologue).

Explication plus détaillée sur les chapitres et les investissements prévus

Le budget primitif de l'assainissement se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	237 000 €	237 000 €
INVESTISSEMENT	817 000 €	817 000 €

Mr Durand indique que prendre un emprunt alors que les taux sont élevés n'est pas forcément judicieux alors que nous avons les fonds dans les caisses.

Mr Semenoff rappelle que le budget de l'investissement va être grandement impacté par la construction de la Station d'épuration dans les 2 prochaines années, c'est pourquoi un emprunt est pressenti malgré les taux actuels.

Mr le Maire indique qu'on lui a conseillé de garder l'argent pour la station d'épuration afin d'être en capacité d'emprunter, et que la trésorerie devra prendre sur le budget principal pour abonder à l'assainissement.

Mr Semenoff demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Et propose de passer au vote avec la modification des chapitres 20 et 23.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du budget primitif 2024 service de l'assainissement, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 11**

**Contre : 2 (Mr Bruno**

**Durand, Mr Florent Cuvillier)**

**Abstention : 1 (Mme Céline Durand)**

Remarque de Mr Durand Bruno : les documents 8a, 9a et 10a n'ont pas été remplis

**Point 11 : Autorisation à Monsieur le Maire de déposer au nom de la Mairie un permis de construire pour les travaux d'aménagement à la Bergerie de Monnier.**

Mr Semenoff explique que suite au travail de la commission infrastructure sur la réfection des chemins et l'aménagement de Monnier et étant une collectivité locale, on est obligé d'avoir recours à un architecte pour la création de la terrasse prévu à la Bergerie de Monnier. La terrasse dépassant les 40 m<sup>2</sup>, il est impératif de faire une demande de permis de construire.

Afin de limiter les coûts, une demande a été faite auprès de l'architecte qui a déjà travaillé sur la première réfection du bâtiment.

Mr Semenoff demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Et propose de passer au vote

Le Conseil municipal a pris connaissance du projet, après délibération, donne à l'**unanimité** l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer un permis.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 12 : Délibération prescrivant la procédure de modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme.**

Mr Semenoff explique qu'il s'agit d'une erreur matérielle sur le PLU, le cabinet CEREG a remarqué que sur le plan fourni, dans la légende et sur le plan, il y avait 2 mêmes numéros de parcelle. Il faut donc faire appel à un nouveau cabinet d'étude pour corriger l'erreur du premier, pour passer par la DDTM pour validation.

Coût estimatif entre 3 000 € et 5 000 €

Mr Semenoff demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Et propose de passer au vote

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la procédure de modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Fin du Conseil Municipal à 22 h 13**

Le Maire,

Le secrétaire de Séance,



Michel Fougairolle



Nadège Leblond